



RÉORGANISER LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE SUR LE TERRITOIRE, QUELS ENJEUX ? QUELLES PERSPECTIVES ?

Synthèse du débat

Évènement dans le cadre de :



Avec le soutien de :



Programme porté par :



En partenariat technique et financier avec :



Programme financé par :



Sommaire

Le Programme Débat Public	2
Les objectifs du dispositif	2
Le processus	2
Introduction	3
1 ère table ronde : Contexte local	3
Présentations	3
Ouverture de la parole au public	6
2ème table ronde : freins, leviers et actions	9
Présentations	9
Ouverture de la parole au public	11
Conclusion	12
Remerciements	12

Le Programme Débat Public

Les objectifs du dispositif

Le Programme Débat Public Bourgogne Franche-Comté de FNE Bourgogne Franche-Comté a plusieurs objectifs :

- **Organiser le débat public** en Bourgogne-Franche-Comté et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire concerné par les enjeux environnementaux ;
- **Permettre le dialogue environnemental** sur le territoire régional pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux en amont de tout projet ;
- **Développer la culture de la participation** à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté pour ouvrir le débat public au plus grand nombre.

Le processus

1. **Co-construction du programme d'actions** : Les thèmes sont choisis en concertation lors de la journée de programmation annuelle qui a lieu chaque année au moins de juillet. Les acteurs de la vie publique sont invités à identifier et sélectionner des sujets et des thématiques nécessitant un dialogue environnemental. Un travail de priorisation des sujets est ensuite réalisé collectivement. Validation de l'acceptabilité des sujets par nos partenaires financiers.
Information et diffusion du programme d'actions à nos réseaux thématiques et partenaires. Réflexion collective sur les sujets à traiter (enjeux, territoire, etc.).
Le processus se décline ensuite pour chaque thème
2. **Groupe de travail** : Pendant plusieurs mois, des parties prenantes liées à chaque thème se rencontrent pour identifier les enjeux, le territoire le plus approprié pour le débat, les sujets à aborder et les potentiels intervenants.
 - a. **Identification des acteurs** concernés et de l'historique, réalisation d'une veille informative sur la thématique, etc.
 - b. **Constitution d'un groupe de travail** : contact des acteurs concernés et de toutes les parties prenantes, présentation du projet, etc.
 - c. **Organisation et animation de groupes de travail et définition collective du cadre du projet** : les acteurs déterminent collectivement les objectifs, les orientations des échanges, les thématiques à aborder, le format, les intervenants, la date de l'évènement, etc. L'équipe du Programme Débat Public veille au cadre, s'assure que toutes les parties prenantes sont prises en compte, tient un rôle de tiers-garant, etc.
 - d. **Recherche d'intervenants** selon les orientations définies par le groupe de travail
3. **Évènement** : Le débat, ouvert à tous et gratuit. Il intègre une partie informative, une partie d'échanges ou chacun peut s'exprimer avec des points de vue divergents.
 - a. **Gestion de la logistique** : réservation de salles, organisation de pots à la fin de l'évènement, installation de la salle et du matériel d'animation, gestion des arrivées, etc.
 - b. **Communication de l'action** : réalisation de visuels et diffusion de ces derniers au sein de nos réseaux thématiques mais aussi, plus largement, via nos réseaux sociaux et professionnels (Facebook, Twitter, LinkedIn, site internet, lettre d'informations, invitations officielles, communiqués de presse, relation presse, etc.)
 - c. **Animation de l'évènement** : présentation du dispositif, des intervenants, animation du débat, etc.

4. **Valorisation** : A l'issue du débat, une synthèse des interventions est réalisée dont l'objectif est de :

- Permettre la reproduction de ce débat sur d'autres territoires
- Donner accès au contenu des échanges à tout ceux qui s'intéressent au sujet

Cette synthèse est diffusée sur notre site internet et à travers notre liste de diffusion

- a. **Évaluation et valorisation** : réflexion, réalisation, traitement et analyse des données d'évaluation. Enregistrements audio et/ou vidéo, photographies, revue de presse, diffusion des premiers retours pour la valorisation de l'action.
- b. **Synthèse de l'action et suivi** : synthèse des propositions et des échanges, mise en page, recherches bibliographiques et diffusion.

Introduction

Le lundi 21 février de 18h à 21h à l'Espace Louis Pasteur à Arbois (39), le Débat Public Bourgogne Franche-Comté a organisé un débat public sur le thème : « Réorganiser la production maraîchère sur le territoire, quels enjeux ? Quelles perspectives ? »

L'agriculture de proximité et la souveraineté alimentaire sont devenues des enjeux forts depuis la crise sanitaire. Celle-ci a mis en lumière notre dépendance aux importations et ainsi, les vulnérabilités de notre système alimentaire. Il apparaît nécessaire d'en améliorer la sécurité, la résilience et l'autonomie. Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 (LOAAF), les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les produits locaux dans les cantines, etc. Le processus de relocalisation implique de réorganiser le système alimentaire dans son ensemble, à savoir la production, la transformation, la distribution, la commercialisation, la consommation, etc., de manière à réduire la distance parcourue. Plus spécifiquement, nous aborderons la question d'une nouvelle dynamique pour la filière maraîchère : quels sont les besoins et les attentes du territoire ? Quelle stratégie territoriale mettre en place ? Jusqu'où et comment devons-nous la restructurer en Bourgogne-Franche-Comté ? À quelle échelle ? Quels sont les leviers et les principaux freins ? Quel compromis entre réponses aux attentes du territoire, attentes des acteurs de la filière maraîchère et la prise en compte d'un système de production durable ?

1 ère table ronde : Contexte local

Présentations

Christian Morel, Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté

Quel est le contexte réglementaire, les enjeux et les objectifs pour la filière ?

ABSENT

Christophe Buchet, agriculteur bio à Bersaillin, président FDSEA Jura et VP Chambre d'Agriculture du Jura et Elodie Matter, responsable de l'équipe Territoire à la CA39

Pouvez-vous nous présenter un état des lieux du développement de la filière sur le territoire et les projets que la Chambre d'agriculture du Jura accompagne ?

Voir diaporama correspondant.

A) La Chambre d'agriculture du Jura

La chambre d'agriculture (CA) est un établissement semi-public. Ses missions sont de représenter le monde agricole, de le défendre et de l'accompagner. Depuis quelques années, la chambre a fait le choix d'investir le champ des territoires en considérant que :

- l'agriculture a toute sa place à prendre dans la dynamique des territoires
- l'enjeu du foncier devient de plus en plus important
- les PAT concernent aussi les agriculteurs du territoire

La CA a de plus en plus de partenariats avec les communautés de communes du territoire ce qui lui permet de mettre en avant ses différentes compétences (émergence de projets, accompagnement, méthodologie, etc.). Elle suit notamment un certain nombre de PAT sur le département ce qui lui permet de faire du lien.

Par rapport à la production maraîchère, à partir du moment où l'on rentre dans le dispositif de PAT, c'est forcément un sujet sur lequel on a des questions (approvisionnement, circuits courts, etc.). La Chambre a décidé de s'investir sur ce sujet.

B) Etat des lieux de la filière maraîchère et légumière du Jura

Voir chiffres p. 2 du diaporama.

Selon les chiffres du recensement agricole 2020, on peut constater qu'on avait en 2010 plus de 700 ha de légumes cultivés dans le Jura et en 2020 plus que 161. En 2010, on avait encore l'usine Daucy à proximité qui était un débouché important. L'usine a fermé et les surfaces de légumes ont fortement diminué. La surface de pommes de terre a légèrement augmenté entre 2010 et 2020. Ce tableau recense seulement les exploitations qui produisent des légumes et ne fait pas la distinction entre les exploitations spécialisées en légumes ou celles qui ont d'autres productions et qui font en plus des légumes.

En fin d'année dernière, une enquête a été réalisée par la CA auprès des maraîchers (producteurs spécialisés légumes). Une petite soixantaine d'exploitations a été identifiée en maraîchage diversifié (plusieurs types de légumes). Sur la soixantaine, 18 ont répondu et la moitié est installée depuis moins de 5 ans (dynamique récente). Pour la moitié leur surface est inférieure à 1 ha (très petites structures). Ces maraîchers vendent majoritairement à la ferme, en magasins spécialisés, en AMAP, sur les marchés (vente directe). Sur les 18, 5 ont déclaré vendre à la restauration collective et 3 souhaitent le développer.

Il est important de faire la distinction entre production maraîchère et légumière :

- maraîchage = production spécialisée de légumes diversifiés, petites exploitations (1 à 2 ha), circuits de vente directe
- production légumière = production de légumes de plein champ avec des volumes plus importants, exploitation de grandes cultures.

Il peut y avoir également des exploitations intermédiaires.

C) Offre locale insuffisante

L'offre locale est insuffisante face à la demande. Même au niveau français, l'offre en légumes est déficitaire. La demande locale est en forte croissance (restauration collective, grande distribution, PAT).

La CA s'organise pour répondre à cette demande en embauchant une conseillère maraîchage et une chargée de mission filières.

D) Actions engagées

1) Plateforme Agrilocal

C'est une plateforme en ligne pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux. Elle est portée par le conseil départemental (assez répandu en France). La CA est partenaire pour développer la plateforme.

En faisant le bilan des premières années de cette plateforme, on se rend compte qu'il y a un manque de visibilité, qu'il y a un manque de structuration de filière.

Pour que cela monte en puissance, il faut massifier l'approvisionnement et créer des filières en amont. A la suite de ce diagnostic, un territoire test est mis en place. La communauté de communes d'Arbois Poligny Salin (élargi à Mouchard, lycée du bois) a été choisie. Cette démarche a été engagée au second semestre 2019 (COVID) avec 7 restau. co. du territoire. Des ateliers de rapprochement ont été engagés et qui ont permis de mettre en lumière que 2 filières avaient besoin d'un accompagnement spécifique : viande et légumes.

2) Compensation agricole collective favorisant le maraîchage

Il y a eu récemment un projet d'extension de la zone d'activités de Poligny. Depuis quelques années, il y a une obligation réglementaire qui s'appelle la compensation agricole collective : dès lors qu'un projet consomme du foncier agricole au-delà d'une certaine surface et dans certaines conditions, il y a obligation de mettre en œuvre une compensation pour redonner de la valeur aux filières agricoles locales.

La CA a réalisé l'étude. Elle a réuni un groupe d'acteurs locaux pour élaborer une proposition : contribuer au développement d'une production maraîchère autour de Poligny. La démarche de mise en œuvre de la compensation a été engagée en plusieurs étapes :

- identification et mobilisation de foncier adapté au maraîchage,
- recherche de débouchés et de modèles économiques viables,
- identification et accompagnement de porteurs de projets.

3) projet SYNPAT

Le projet SYNPAT « mettre en SYnergie les Projets Agricoles sur le Territoire », est parti, en 2019, du constat qu'il y a un fort enjeu autour du renouvellement des générations en agriculture et qu'il y a en parallèle une forte demande d'installation de productions diversifiées avec des porteurs de projets qui parfois n'arrivent pas à s'installer.

Voir les partenaires en p. 6 du diaporama.

E) Bilan

La production maraîchère est à développer sur le territoire mais ne suffira pas à répondre à l'ensemble des besoins. Il faudra créer des liens, échanger avec les territoires voisins (InterPAT).

La diversification des activités agricoles sur le territoire est un enjeu fort. Voici les pistes d'actions issues du projet SYNPAT :

- faciliter les installations (accès au foncier, accompagnement des cédants et des porteurs de projets...)
- promouvoir la diversification sur les structures existantes
- favoriser les synergies entre structures d'accompagnement pour une meilleure efficacité
- faire du lien sur le territoire, créer des espaces de dialogue et d'échange
- s'appuyer sur les outils et dispositifs existants (PAI...)

Bernard Laubier, Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins - Cœur du Jura

Quelle démarche avez-vous portée ? Quelles actions ont été mises en place sur votre territoire ?

Depuis 2020, la CCAPS travaille à l'émergence d'un PAT. Projet ayant pour objet de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant par exemple l'installation d'agriculteurs, de circuits-courts et de produits locaux dans les cantines.

Pour l'élaborer, un diagnostic a été réalisé qui permet d'identifier les enjeux du territoire, définir l'objectif opérationnel permettant de répondre à ces enjeux, la rédaction d'un plan d'actions réactualisé en fonction des besoins du territoire. Le projet est en phase de finalisation du diagnostic réalisé sur la base de données théoriques mais néanmoins sur des enquêtes de terrain.

Sur la relocalisation alimentaire (pas simplement maraîchère), le système agricole actuel est majoritairement des exploitations viticoles et filière Comté. Deux filières agricoles attractives et dynamiques qui participent au rayonnement du territoire à l'extérieur. Cependant cette production agricole ne permet pas de répondre aux besoins alimentaires de la population locale. La pression foncière laisse peu de place aux porteurs de projets.

Il est pertinent d'accompagner le développement de ces nouvelles filières agricoles sur le territoire. Pour ce faire, Cœur du Jura s'est impliqué dans projet SYNPAT de la CA.

Sur la relocalisation maraîchère, la problématique d'approvisionnement local en fruits et légumes a été identifiée et deux actions sont prévues au PAT : lancement d'une étude menée par la CA pour étudier le foncier intéressant pour l'activité maraîchère, lancement d'une action foncière pilotée par la SAFER à Arbois pour acheter des parcelles propices au maraîchage et les mettre à disposition des porteurs de projet.

Pour l'instant, les actions reposent sur le foncier mais il y a d'autres défis à relever pour restructurer la filière maraîchère. Les installations en maraîchage sont souvent hors cadre familial et perçues comme marginales par les agriculteurs sur le terrain et les institutions (banques), des faibles revenus comparés aux filières traditionnelles.

Le dispositif d'accompagnement reste à construire avec les partenaires institutionnels pour développer une filière maraîchère encore balbutiante.

Un travail de coopération est à mener entre l'ensemble des acteurs de la chaîne pour ne pas se limiter au simple marché de la restauration collective qui est très contraint en termes de prix. La CCAPS, souhaite également développer une offre agritourisme haut de gamme avec des produits de qualité.

Il est important d'avoir une volonté et un portage politique fort pour permettre l'essor d'une nouvelle filière.

Ouverture de la parole au public

Question : Vous avez présenté un projet d'agritourisme haut de gamme, je voulais savoir ce que vous entendiez par-là ? Quels produits agricoles sont concernés ?

Audrey N'diaye - CCAPS : Ce n'est pas un projet de luxe mais l'idée est d'intégrer la réflexion du PAT plus largement au public touristique (hors restauration collective habituelle). Il n'y a pas de produits spécifiques identifiés pour l'instant.

Question : Je suis maraîcher au Planches près Arbois avec ma compagne, nous avons une petite superficie (5 000 m²). Nous avons participé à des réunions et la réponse que l'on a des chefs des cantines (collèges, lycées, etc.) c'est que de toute manière avec des petites quantités, des légumes "sales", etc, ce sera trop compliqué de travailler avec nous. Quelle est la force de la communauté de communes pour changer cela ?

BL - CCAPS : Il y a une mentalité à faire évoluer du côté des chefs de cuisine dans la restauration collective. L'idée va faire son chemin et ils n'auront pas le choix avec la loi EGALIM, il faudra bien qu'ils trouvent des fournisseurs.

CB - CA39 : C'est une question à laquelle on se heurte souvent notamment lorsque l'on travaille sur Agrilocal. Avant de venir sur la zone test, on a travaillé avec un certain nombre d'établissements, les plus volontaires, et à chaque fois ils vont parler du coût matière, du coût de revient. On se rend compte que certains y arrivent, cela veut bien dire qu'il n'y a pas que l'aspect

financier qui compte. Pour les cuisiniers qui y arrivent, on arrive à dupliquer cela à plus grande échelle. On a aussi essayé de travailler sur de la mutualisation (2 cantines à proximité) mais on se rend compte que c'est compliqué. On voit vite la contrainte du côté des chefs de cuisine et intendants. On a encore beaucoup de pistes de travail pour faire en sorte que cela fonctionne. Pour les producteurs, ce n'est pas toujours une entrée qui est facile (notamment en termes de volumes).

Remarque et question - Véronique Guislain - Terre de Liens BFC : Pour avoir participé au projet SYNPAT, il y a deux choses que l'on oublie :

- Il y a les besoins d'une communauté de communes mais il y a aussi les besoins des nouveaux porteurs de projets. Parmi les gens qui veulent s'installer en agriculture aujourd'hui, beaucoup ne sont pas issus du monde agricole et ont des vrais besoins. Quand une communauté de communes veut intégrer la production locale, il faut aussi beaucoup travailler sur l'accueil des nouveaux porteurs de projets et comment on va faire pour qu'ils puissent s'installer. C'est un vrai souci social.

- On a beaucoup entendu de choses ce soir, il y a quand même une démarche exemplaire qui existe dans le Jura avec la cantine de Lons qui a su s'organiser avec les producteurs, qu'est-ce qui peut être fait par rapport à cela ? Est-ce que la CCAPS va s'inspirer de cette expérience ?

CB - CA39 : Pour l'accueil des nouveaux porteurs de projets, c'est compliqué pour eux de se faire une place en effet. On a des filières qui sont fortes (Comté et vigne) et des productions qui sont liées au foncier (lait pour le comté lié au foncier par exemple). Donc à partir du moment où vous perdez des hectares, vous perdez de la production. Cela crée des tensions sur le marché. C'est un cheminement qui est long. Néanmoins les choses avancent et on travaille les uns et les autres sur comment on peut mettre du foncier à la disposition de ces nouveaux arrivants tout en sachant qu'il faut répondre également aux demandes des collectivités. Par rapport à la cantine de Lons le Saunier et au travail plus global de Didier Thévenet (directeur du restaurant municipal de Lons-le-Saunier), c'est quelque chose qui est une démarche volontaire d'aller s'approvisionner en local. Comment peut-on s'en inspirer sachant que ce n'est parfois pas transposable partout ? Derrière la cantine de Lons il y a une volonté des élus, des outils (légumerie), des agriculteurs qui se sont organisés pour répondre. C'est effectivement un modèle à prendre en compte et on échange avec eux mais il y a des questions de volumes qui ne sont pas applicables partout. On parlait de la légumerie, comment arrive-t-on à rentabiliser cet outil ? Est-ce que c'est le but d'avoir des légumeries de partout ? C'est aussi le travail que l'on mène avec l'InterPAT pour être vigilant à ce que chaque secteur ne développe pas son propre outil mais qu'il y ait une mutualisation.

BL - CCAPS : Concernant les terrains, au niveau local, nous avons un accord avec la SAFER pour que l'on soit au courant de toutes les transactions qui ont lieu sur la CCAPS dans le but de continuer les échanges et être prioritaire en cas de terrains échangés compatibles avec le maraîchage.

Remarque - SIVAM Bio Le Serpolet / Dole : Le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) est un réseau national qui comporte 130 groupes et 250 salariés. On travaille en partenariat avec d'autres institutions (Terre de Liens, Accueil Paysan, Solidarité Paysan, AFOCG, etc.). Nous avons des compétences dans la formation, la sensibilisation, en espaces test agricoles. Je voudrais souligner une phrase qui a été dite tout à l'heure "favoriser les synergies entre les structures d'accompagnement pour une meilleure efficacité". Nous sommes disponibles et impatients de travailler avec vous.

Remarque - Jean-Baptiste Rozé - Interbio FC : Je suis maraîcher à Rahon près de Dole et je voulais apporter des précisions sur la fourniture de légumes à la légumerie de Lons le Saunier. Aujourd'hui la légumerie sert pour la cuisine centrale de Lons mais aussi pour transformer des légumes qui sont livrés à la Grande Tablée à Dole (syndicat mixte qui gère la cuisine centrale du Grand Dole). Il y a une forme de mutualisation de l'outil qui peut aussi être développée. La structuration de l'approvisionnement de la cuisine centrale de Lons s'est fait grâce à un fort engagement de la collectivité et le débouché offert a permis à des maraîchers de développer leur production. Comme il était dit, il ne faut pas forcément raisonner à l'échelle d'une communauté de communes mais élargir l'horizon du local. Aujourd'hui les légumes qui arrivent à Lons le Saunier sont produits d'une part sur notre ferme mais aussi sur d'autres fermes situées en Côte-d'Or. Cela représente environ 150 T de légumes par an. La difficulté rencontrée c'est l'adéquation entre la demande et l'offre (développé plus tard dans les interventions).

Remarque et question - Epicerie collective Salin les Bains : L'épicerie collective de Salins-les-Bains a été créée pour favoriser et la consommation locale. Nous avons une difficulté à nous approvisionner localement et nous sommes obligés de passer par des centrales d'achat bio. Pourtant on a vraiment une grosse demande et les personnes qui passent la porte de l'épicerie se jettent sur le rayon fruits et légumes (35 à 40% du chiffre d'affaire). Nous sommes en demande de nouveaux producteurs.

Par rapport au PAT maintenant, j'ai vu que la CA avait une somme importante allouée pour réaliser un inventaire des terres agricoles disponibles. Je voulais savoir ce qu'il en est ?

AN - CCAPS : Nous venons de signer un contrat de prestation avec la SAFER pour travailler sur de l'acquisition foncière de parcelles qui seraient intéressantes pour le maraîchage sur Arbois. Nous allons initier un inventaire du foncier auprès des 66 communes de la CCAPS et il devrait se finaliser au mois de juin.

Question : La compensation agricole collective m'a interpellée. Comment s'organise-t-elle ?

CB - CA39 : C'est un terme plutôt récent avec un mode de calcul qui se fait au niveau national. Au final, cela représente un volume financier avec lequel les acteurs de terrain peuvent mettre en place des choses. Sur le territoire, la démarche se fait sur les communes aux alentours de Poligny. Cela a été fait sur Tavaux (39) également sur la zone Innovia, la compensation collective a permis de créer un magasin de producteurs. Souvent, les terrains qui sont pris sont ceux qui sont intéressants en matière de production agricole (plats) et c'est toute la problématique du foncier.

EM - CA39 : C'est une loi avec un décret d'application sorti en 2016. C'est une obligation qui s'applique à l'ensemble du territoire français. Tout maître d'ouvrage qui va consommer une certaine quantité de foncier agricole va devoir mettre en place cette compensation (même mécanisme que les compensations environnementales). On regarde la superficie qui est prise par la zone d'activité et on regarde par rapport à la production qui est faite actuellement quelle perte cela représente. On arrive à un montant financier et le maître d'ouvrage doit affecter ce montant à un projet de reconstitution de la valeur agricole.

Question : Je suis maraîchère à la Chapelle sur Furieuse, je livre à l'épicerie de Salins et à des cantines scolaires, à la Biocoop à Besançon et Pontarlier. C'est impossible de livrer à la cantine de Salins, pourtant j'ai les légumes qu'il faut puisque je vends à d'autres cantines. Les élus locaux disent qu'il y a une volonté mais j'ai du mal à comprendre ce que le PAT change pour nous producteurs aujourd'hui ? J'ai l'impression que globalement il y a beaucoup de mots pour peu de résultats. Idem pour la SAFER, j'ai postulé pour des terrains mais ils ont été pour le lait à Comté.

BL - CCAPS : Le PAT est sur 3 ans et nous en sommes à 6 mois.

AN - CCAPS : Je peux comprendre la frustration car il y a eu beaucoup de sollicitations qui ont été faites auprès des producteurs, de la distribution. Il y a eu beaucoup de projets en amont aussi. L'idée avec le PAT c'est d'essayer de faire un état des lieux complet de tout ce qui se met en place, d'avoir un diagnostic de tous les enjeux. L'idée est d'appréhender de manière globale le système alimentaire de notre territoire pour voir quelles actions vont être pertinentes à mettre en route. La labellisation a eu lieu au mois de septembre, donc cela ne fait que quelques mois que le PAT est en route. Vous avez l'impression que ça fait un moment que cela a démarré mais en fait ce n'est pas le cas. On a 3 ans pour finaliser un plan d'actions.

Question : Par rapport à la démarche Manger Bio : ils ont réussi en Isère à proposer du bio dans beaucoup de cantines grâce à l'implication des personnels de cantines. Est-ce que vous avez été voir ce qu'il se faisait là-bas ?

BL - CCAPS : On a sur le territoire de Poligny un chef de cuisine qui est très impliqué et certains professeurs aussi. Si on arrive à avoir la même motivation sur les autres lycées et communes, ce serait bien.

Remarque – Valérie Depierre, CCAPS, 1^{er} Vice-Présidente chargée du développement économique, du tourisme et du commerce : Nous avons la responsabilité du restaurant intercommunal d'Arbois, ce que l'on se dit ce soir on a la possibilité de l'expérimenter là-bas. Dans les lycées, il y a eu une formation des chefs pour pouvoir mettre en place l'achat et la transformation de produits bio. Sur Salins, la communauté de communes va prendre la compétence de la cantine, c'est l'occasion aussi de mettre cela en place. C'est à nous les élus de d'utiliser ce que l'on a pour mettre en place tout ce que l'on souhaite dans ce PAT. Nous sommes aussi en pleine rédaction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) avec toutes les contraintes liées au Schéma Régional d'Aménagement (SRADDET). L'urbanisation va être très limitée dans les années avenir et il va falloir que tout le monde trouve sa place : les

habitants et l'habitat, l'agriculture, le développement économique. Les zones d'activités en cours seront les dernières (sauf cas exceptionnel de révision du PLUi). Les habitants pourront participer aux enquêtes publiques pour faire avancer le PLUi dans le bon sens. On peut aussi travailler avec des communes pour mettre en relation des producteurs et des habitants qui ont des terrains disponibles (dents creuses) avec un vrai échange pour que ces terres soient vivantes.

Remarque : Par rapport aux propriétaires, j'ai 80% de mes terres qui sont en mutation de terres sans aucun bail agricole. Faites attention car c'est bien beau d'avoir des terres comme cela, mais on vient de se faire expulser de 400m² pour faire une aire de jeu. J'ai une terre qui va être bientôt constructible et que l'on va perdre d'ici un an et quelques. Les terres en bail précaire, c'est le gros problème de beaucoup de maraîchers qui ont cherchés pendant longtemps des terres dans la communauté de communes et qui n'en ont pas eu. J'ai 7800 m² de vergers et je n'ai aucun bail dessus. Cela peut nous mettre dans la précarité parfois.

VD - CCAPS : Quand on est propriétaire privée, quelques fois on en peut plus enlever certains producteurs et on ne peut pas choisir le producteur que l'on veut sur nos terres.

VG - Terre de Liens : C'est quand même normal qu'un producteur puisse sécuriser son entreprise pour pouvoir se projeter 15 ans en avant.

2ème table ronde : freins, leviers et actions

Présentations

Lionel Masson, Confédération paysanne du Jura et maraîcher à St Lamain

Quels sont les leviers et les principaux freins à la restructuration de la filière ?

A) Situation globale du maraîchage et freins

- Il y a une crise des fruits et légumes qui est en train de se dessiner depuis le mois de juin 2021. Il y a une modification des modes de consommation. Cette crise touche la vente directe comme les magasins spécialisés. Au début on pensait que ce n'était qu'une impression mais finalement la tendance ne revient pas au niveau national.

- On a aussi en France, 79 % des légumes consommés qui viennent de l'autre côté de notre frontière. Au niveau européen, On n'est pas à égalité : des légumes arrivent sur le marché à prix cassés. On ne parle pas de ce qu'il se passe au niveau social, écologique, ...

- La PAC nous a également oublié. Le plan stratégique national nous a méprisé encore une fois. On souffre aussi des aléas climatiques (pluies intenses cette année). Pour déclencher les aides calamités, c'est très compliqué alors que pour le gel et la vigne ou la sécheresse et le foin, c'est très rapide. Certains maraîchers doivent faire des prêts de trésorerie pour pouvoir assurer la saison qui arrive. On a arrêté d'aider ceux qui étaient déjà en bio pour aider ceux qui étaient en système industriel à passer en bio. Aujourd'hui leurs produits arrivent sur le marché et on n'est pas concurrentiel. Le maraîchage diversifié à petite échelle en locale sur des ventes directes cela peut fonctionner mais pour aller sur des systèmes de vente type GMS, on ne peut pas s'aligner. La situation est en train de se tendre.

- L'accès au foncier est également très compliqué. La pression foncière sur les secteurs Comté par exemple est très importante et ne permet pas à des maraîchers de s'installer car ils ne sont jamais prioritaires.

- Les initiatives privées sont plus rapides (exemple : distributeur de produits à Arbois), un PAT met des années à se mettre en place. Il n'y a aucun contrôle de ce qui se vend (prix, origine). C'est de la vente 24h/24h, 7j sur 7, en plein village sans aucune concertation. Le temps que le PAT se mette en place, est-ce qu'il ne va pas y avoir un développement de ce type de vente ?

B) Leviers :

- Réserver du foncier de qualité (pas des coteaux nord sans eau) avec un statut pérenne. On a besoin d'avoir du foncier de qualité avec des surfaces suffisantes, de l'eau et avec un statut foncier qui permet de garantir une production pour pouvoir se projeter, investir et être serein pour l'avenir.
- Favoriser l'installation de nouveaux maraîchers en libérant des terrains.
- Conforter les maraîchers qui sont déjà installés. Il serait intéressant d'avoir un état des lieux pour savoir comment ils s'en sortent et savoir de quoi ils ont besoin pour l'avenir.
- Permettre l'organisation collective pour la vente notamment. Cela pourrait permettre des engagements pour garantir le prix des légumes sur les 2-3 années à venir et donner de la visibilité pour prévoir des investissements.
- Aides de la Région existantes pour la vente directe à développer pour les investissements pour la vente en restauration collective.

Jean- Baptiste Roze, Interbio Franche-Comté et maraîcher

Pouvez-vous nous présenter les projets qu'Interbio FC a accompagné ?

A) Interbio Franche-Comté

C'est une structure qui regroupe les producteurs bio au niveau Franc-Comtois. En Bourgogne, c'est BioBourgogne qui assure ce rôle. A l'échelle départemental, on retrouve les GAB (Groupements d'Agriculteur Bio) ayant un rôle syndical et fédérateur local. Elle souhaite accompagner le développement de l'Agriculture Biologique (AB) avec le soutien de ses 15 salariés. En maraîchage, il y a deux techniciens sur la région (1,5 ETP) qui proposent un soutien technique et stratégique pour les producteurs. Il y a aussi une action en direction des filières. La structure est financée par la Région principalement.

Dans le Jura sur les 60 maraîchers diversifiés, 51 sont certifiés AB. Cela fait 15 ans qu'il y a une installation forte et régulière de maraîchers dans le département, en AB pour la plupart. Si on parle de relocalisation et de réorganisation, il faut tenir compte de la volonté de ceux et celles qui veulent s'installer en qui veulent le faire en AB.

B) Actions d'Interbio FC

1) Zone d'activité maraîchère :

Sur la communauté d'agglomération de Lons le Saunier (ECLA) dans le Jura, après un état des lieux agronomique confié à la CA39, la collectivité a souhaité créer une zone d'activité maraîchère. C'est un projet en résonnance avec les zones d'activités commerciales et artisanales. Interbio FC accompagne ECLA pour définir les aménagements à réaliser pour permettre l'installation dans de bonnes conditions d'un ou plusieurs porteurs de projets sur une zone de 8 ha à Courlaoux. Il faut en effet remplir les objectifs de la collectivité mais prendre en compte les désirs des porteurs de projets. Par exemple, la collectivité souhaite qu'une partie des légumes produits soient destinés à la Restauration Hors Domicile (RHD, restauration commerciale, la restauration collective, etc.) mais il faudra qu'elle prenne en compte les désirs de porteurs de projets. Elle met à disposition des installations qui vont favoriser l'installation (forage, drainage).

2) Manger Bio Bourgogne-Franche-Comté

Cette initiative est née dans plusieurs régions françaises et en Bourgogne-Franche-Comté cela s'est développé très récemment grâce à Interbio FC et BioBourgogne et financé par la Région de manière importante (1 poste financé depuis 3 ans). Le concept est de fournir à la restauration collective ce dont elle a besoin en produits bio en organisant une structure commerciale dans un sens coopératif. Une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est créée. Les producteurs, les collectivités locales en sont membres. MangerBio permet de saisir des marchés avec le soutien d'autres membres du réseau. L'offre la plus proche est prioritaire et le réseau permet de combler les "manques". Cela concerne l'ensemble de la filière bio, pas seulement les fruits et légumes. Cela permet aux gestionnaires de cantine d'avoir un interlocuteur unique. Ce dispositif permet de mettre les producteurs en avant car ils ont la possibilité de fournir à leur mesure. S'ils n'ont pas la capacité de produire, d'autres producteurs un peu plus éloignés vont les soutenir. Petit à petit, le débouché va être maîtrisé.

Ouverture de la parole au public

Question : Dans la première partie du débat, j'ai noté un manque de production. Dans ce que vous avez dit, j'ai noté des producteurs en difficulté. Qu'en est-il ?

LM - Conf. : Je vous ai présenté une situation au niveau national. C'est vraiment une situation récente et ce n'est pas spécifique au bio. Cela vient d'un changement de consommation : la variable d'ajustement lorsque la facture de chauffage augmente, c'est l'alimentation.

Remarque : Il y a une offensive de la grande distribution (baguette à 29 cts). Grâce à ces actions, les GMS ont augmenté leur panier moyen et leur fréquentation. Il serait intéressant de savoir si les collectivités seraient prêtes à soutenir des campagnes de sensibilisation pour répondre à la communication offensive de ces magasins.

AN - CCAPS : Je ne peux pas prendre position sur la question politique mais dans le PAT il y a un gros travail de sensibilisation à faire avec beaucoup de gens qui continuent à baser leur comportement d'achat sur "l'achat moins cher".

Question - AN - CCAPS : Par rapport à la plateforme MangerBio, est-ce que les chefs de cantines des collèges et des lycées sont intégrés à la réflexion (via l'adhésion à la SCIC du département et de la Région) ?

JBR : Interbio FC : La Région n'est pas adhérente de la SCIC par contre un département comme celui de la Côte-d'Or est adhérent. C'est ouvert aux autres départements et aux communes mais ce n'est pas obligatoire pour acheter. Par contre les producteurs ou les autres apporteurs doivent avoir des parts dans la SCIC.

Remarque - LM - Conf. : Tout à l'heure dans les leviers, j'ai oublié un point : la régie. Il y a beaucoup de risques qui reposent sur les épaules des paysans, donc pourquoi pas participer à absorber ce risque en reprenant en régie.

Question : J'ai entendu parler d'un GAEC en Comté qui souhaitait intégrer aussi du maraîchage. Je me demandais si ce n'était pas la solution pour à la fois redorer l'image du Comté et à la fois pour faciliter l'accès à la terre pour le maraîchage ?

CB - CA 39 : Effectivement, le Comté est une filière bien structurée mais qui a aussi "sclérosé" ce qu'il se passait autour. Il y a quelques années, il était possible de trouver des fermes avec une partie Comté et une d'autres production. Mais aujourd'hui si vous voulez être efficace, vous avez intérêt à vous spécialiser. C'est logique dans le fonctionnement d'un agriculteur mais malheureusement cela a fermé quelques portes. Il faut peut-être travailler sur comment intégrer d'autres productions, mais j'ai du mal à y croire.

VG - Terre de Liens : Je voudrais vous livrer un témoignage : Dans le jura, un autre monde est possible. Il existe un producteur qui s'appelle Laurent Baudouin à Sirod, il a 70ha en lait à Comté et il en a eu "marre" d'être tout seul. Il y a déjà quelques années, quelqu'un est venu lui demander de la terre pour faire du maraîchage. Il a accepté de vendre trois hectares mais il a voulu aller plus loin. Il a répondu à une proposition pour un élevage de poules pondeuses qu'il a accepté. Il y a 3 ans, il a cédé 6 hectares à un paysan boulanger qui fait du seigle et qui a installé un fournil.

Il n'a pas envie de travailler tout seul, il peut notamment partager la contrainte de la traite. Il a instauré un système : toutes les personnes qui souhaitent s'installer doivent être membres du GAEC et participer au réunion tous les lundis pour discuter et faire avancer les projets. Il est prêt à partager ses terres à Comté même s'il commence à avoir des reproches par rapport à la coopérative à laquelle il livre (pas suffisamment de lait livré pour le potentiel de la ferme).

Question : Est-ce qu'il y a un lien entre MangerBio et Agrilocal ?

JBR - Interbio FC : ce n'est pas tout à fait la même chose. Agrilocal c'est un outil pour répondre à la problématique des gestionnaires de cantine pour leur permettre d'acheter des produits agricoles en respectant le code des marchés publics. C'est un outil de mise en concurrence. MangerBio BFC est un outil collectif pour que les producteurs puissent mutualiser leur commerce et rencontrer la demande. La salariée de MangerBio BFC peut par exemple répondre à un appel d'offre de la plateforme Agrilocal et trouver un producteur qui va aller livrer.

Question - Représentant des Jeunes Agriculteurs du Jura : Aujourd'hui dans le Jura comme dans d'autres départements, on a un gros soucis de renouvellement des générations. Est-ce que, en tant que maraîchers, vous avez des soucis de main d'œuvre ?

JBR - Interbio FC : ce n'est pas toujours facile mais on finit toujours par trouver. On fait aussi appel à Soleis (groupement d'employeur).

LM - Conf. : On a aussi le CFPPA de Montmorot à proximité avec chaque année une vingtaine d'élèves qui sortent de formation ou qui cherchent des stages.

Autre réponse : Je reçois plus d'une dizaine de coups de téléphone par an de gens qui cherchent à travailler en maraîchage, surtout depuis la crise. Nous, on ne peut pas embaucher mais on a des stagiaires qui viennent.

Conclusion

Ce sont 32 citoyens, élus, agents de collectivités, représentants du monde agricole et acteurs de la filière maraîchère qui ont participé aux échanges. L'objectif était de mettre en lien les acteurs, interpeller les élus sur les enjeux, mettre en lumière les leviers et les freins à la réorganisation de la filière maraîchère.

Remerciements

Le Débat Public BFC et FNE Bourgogne Franche-Comté remercient tout.e.s les intervenant.e.s et participant.e.s pour leur présence, la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins – Cœur du Jura pour son accueil ainsi qu'Interbio Franche-Comté et Terre de Liens Bourgogne Franche-Comté pour leur participation à l'organisation.

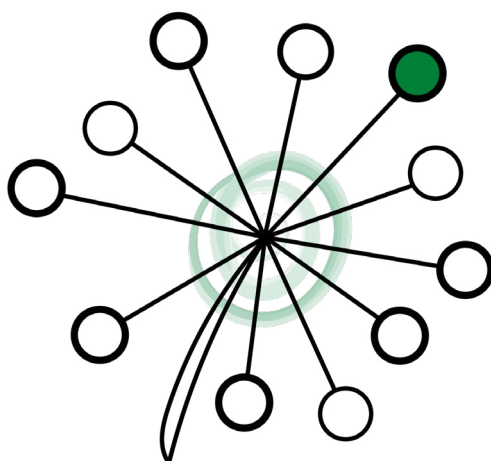


@DebatPublicBFC
debatpublic-bfc.org



**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



DÉBAT PUBLIC

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Débat Public Bourgogne Franche-Comté
France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté
MEBFC, 7 rue Voirin 25000 BESANCON
09.72.17.81.55 - contact@debatpublic-bfc.org
Site : debatpublic-bfc.org

Laurence NGUYEN - Coordinatrice - coordination@debatpublic-bfc.org - 06 52 18 06 93
Laurine CORNATON-PERDRIX - Assistante de coordination - animation@debatpublic-bfc.org - 06 58 70 64 67